

CIQ

Fédération des CIQ du 11^{ème}

Marseille, le vendredi 28 février 2014

Monsieur le président du parc national des calanques

Objet : Le parc des calanques

Monsieur le Président,

Je me permets de vous écrire car la situation actuelle sur le parc national dans le 11^{ème} arrondissement m'inquiète. Il semblerait qu'une très ancienne convention existe avec l'armée, qui lui permettrait de faire des tirs dans notre parc national !

Et surtout cette convention qui date de plus de cinquante ans semble lui permettre aujourd'hui d'interdire une partie du parc à la promenade !!!! et cette partie comprend une partie du vallon de la barasse, du vallon de luinant et aussi le mont carpiagne !

Comment est-ce possible ???

On nous interdirait de nous promener dans un parc national parce que l'armée peut faire des tirs ???

Je pense que ceci pourrait intéresser la presse nationale pour être une fois encore la risée des médias nationaux !!

Plus sérieusement je vous demande , Monsieur le président, de rapidement voir ce qu'il y a sous cette interdiction. Ce n'est pas possible et nous sommes prêts à intervenir en haut lieu pour faire en sorte que le bon sens soit réhabilité !

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de notre considération distinguée.

Myriam Janin

Présidente du Ciq de la Millière et de la fédération des CIQ du
11^{ème}